

Rapport 2025 de l'Observatoire des Mines CONCLUSIONS PRINCIPALES

Politique d'Interdiction

Statut du Traité d'Interdiction des Mines de 1997

- Deux pays ont adhéré au Traité d'interdiction des mines en 2025. Au total, 166 pays sont désormais liés par ce traité, tandis que 31 n'y ont pas encore adhéré.
- Le dernier pays signataire, les îles Marshall, a ratifié le Traité d'interdiction des mines le 12 mars 2025, tandis que les Tonga y ont adhéré le 25 juin 2025.
- L'Ukraine, État partie au traité, tente de « suspendre l'application » du Traité d'interdiction des mines, alors qu'elle est engagée dans un conflit armé international, ce qui est illégal au regard du traité.
- Cinq États parties (l'Estonie, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne) ont engagé une procédure de retrait, légale en vertu du traité.

Utilisation de Mines

- Des mines antipersonnel ont été largement utilisées dans le cadre de conflits armés par des États non parties, notamment par le Myanmar et la Russie, ainsi que par l'Iran et la Corée du Nord le long de leurs frontières respectives, durant la période considérée (de mi-2024 à octobre 2025).
 - En Ukraine, la Russie a massivement utilisé des mines antipersonnel depuis son invasion du pays en février 2022.
 - Au Myanmar, l'utilisation de mines antipersonnel par les forces gouvernementales s'est intensifiée au cours des deux dernières années.
 - Des cas d'utilisation de mines antipersonnel par l'Iran le long de ses frontières avec l'Afghanistan et le Pakistan, et par la Corée du Nord le long de ses frontières avec la Corée du Sud et la Chine, ont été signalés.
- En juillet 2025, la Thaïlande, État partie au Traité d'interdiction des mines, a accusé le Cambodge, État partie voisin, d'avoir utilisé à plusieurs reprises des mines antipersonnel le long de leur frontière contestée. Le Cambodge a nié ces allégations.
- De plus en plus d'indices suggèrent que l'Ukraine a utilisé des mines antipersonnel en 2024-2025, bien que l'ampleur de cette utilisation reste incertaine.
- Des groupes armés non étatiques ont utilisé des mines antipersonnel dans dix États parties : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, la Colombie, la République démocratique du Congo (RDC), le Mali, le Niger, le Nigéria et le Togo. De tels groupes en ont également utilisé dans des États non parties : en Inde, au Myanmar et au Pakistan.

Production

- Au total, 12 États non parties au Traité d'interdiction des mines figurent toujours sur la liste de l'Observatoire des mines des pays qui développent, produisent ou

acquièrent des mines antipersonnel : l'Arménie, la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, l'Inde, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan, la Russie, Singapore et le Vietnam.

- L'Inde, le Myanmar, la Russie et la Corée du Sud semblent actuellement produire ou développer des mines antipersonnel.
- Les autres États figurant sur la liste des pays producteurs ne semblent pas en produire activement, mais ils n'ont pas encore pris l'engagement de ne jamais le faire à l'avenir.
- Des informations relayées sur des réseaux sociaux ukrainiens suggèrent que des mines antipersonnel sont fabriquées par des entreprises et des particuliers en Ukraine, État partie au traité.
- Ces dernières années, des groupes armés non étatiques ont produit des mines improvisées qui sont déclenchées par les victimes, en Colombie, en Égypte, en Palestine (Gaza), en Inde, au Myanmar et au Yémen.

Transferts

- Les États-Unis ont annoncé deux transferts de mines antipersonnel vers l'Ukraine, en novembre et décembre 2024, semblant ainsi revenir sur leur moratoire de 1992 sur les exportations de mines antipersonnel.
- L'Iran a proposé à l'exportation des mines antipersonnel à fragmentation au cours de l'année écoulée.

Destruction des Stocks et Mines Conservées

- Parmi les 166 États parties au Traité d'interdiction des mines, 94 ont officiellement achevé la destruction de leurs stocks de mines antipersonnel, soit un total cumulé de plus de 55 millions de mines antipersonnel détruites.
- La Grèce et l'Ukraine, tous deux États parties au traité, possèdent encore des stocks de mines antipersonnel. Ces deux États demeurent en violation de l'article 4 du Traité d'interdiction des mines faute d'avoir achevé la destruction complète de leurs stocks dans leurs délais respectifs de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du traité (Grèce : 1er mars 2008, Ukraine : 1er juin 2010).
 - En 2024, la Grèce a commencé à transférer ses mines antipersonnel vers la Croatie en vue de leur destruction, mais le processus a été suspendu en 2025.
- Au total, 62 États parties conservent des mines antipersonnel à des fins de formation et de recherche. Le Bangladesh et la Finlande en conservent chacun plus de 12,000, tandis que 21 autres États en conservent chacun plus de 1 000.
 - En 2024, l'Angola a détruit l'ensemble des 511 mines que le pays conservait encore.

L'Impact

Contamination

- Au moins 57 États et autres territoires sont contaminés par des mines antipersonnel. Parmi eux, 32 États parties qui ont des obligations de déminage en vertu de l'article 5 du Traité d'interdiction des mines, 22 États non parties au traité et trois autres territoires.
- On estime qu'au moins 25 États parties sont contaminés par des mines improvisées.
- Plus de la moitié des États parties affectés sont parvenu à réduire l'étendue de leur contamination grâce à des activités de remise à disposition des terres en

2024. L'étendue de la contamination connue s'est toutefois accrue dans sept États parties en raison de l'identification de zones contaminées qui n'avaient pas été répertoriées auparavant.

Déminage et Remise à Disposition des Terres

- Les États parties ont déclaré avoir remis à disposition 1 114,82 km² de terres contaminées en 2024, détruisant au moins 105 640 mines antipersonnel. La majorité des terres remises à disposition (80 %) l'ont été par enquêtes non techniques.
 - Dans l'ensemble, les États parties ont remis à disposition davantage de terres en 2024 qu'en 2023. Toutefois, la superficie remise à disposition par des opérations de dépollution a fortement diminué par rapport aux deux années précédentes, sans qu'aucune explication satisfaisante n'ait été avancée par les États parties pour justifier cette baisse importante.
- Adopté par les États parties lors de la Conférence d'examen de Maputo en 2014, l'objectif ambitieux d'achever le déminage d'ici 2025 n'a pas été atteint. Seuls cinq États parties ont terminé le déminage de leur territoire depuis 2014, tandis que sur les 32 pays ayant actuellement des obligations de déminage à respecter, 26 y travaillent depuis 20 ans ou plus.
- Les États parties ayant dépollué les plus grandes superficies de terres contaminées en 2024 sont : le Cambodge, la Croatie et le Yémen. Neuf États parties ont chacun remis à disposition plus de 10 km² en 2024 : l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Croatie, l'Éthiopie, l'Irak, la Somalie, l'Ukraine et le Yémen.
- Neuf États parties ayant une date butoir de déminage au titre de l'article 5 du traité n'ont procédé à aucune remise à disposition des terres en 2024, ou n'ont pas fait état de leurs activités de remise à disposition des terres : l'Argentine, Chypre, l'Érythrée, la Guinée-Bissau, le Niger, le Nigéria, la Palestine, le Soudan et le Tchad.
- À fin octobre 2025, 13 États parties avaient déposé une demande de prorogation de date butoir de déminage au titre de l'article 5 en 2025 : l'Angola, l'Argentine, le Burkina Faso, le Cambodge, la Colombie, l'Équateur, l'Éthiopie, le Nigéria, la RDC, le Soudan du Sud, le Tadjikistan, la Turquie et le Zimbabwe. Tous, à l'exception de l'Argentine, ont inclus dans leur demande un plan de travail pluriannuel.
 - Le 3 novembre 2025, alors que le présent rapport était sur le point d'être imprimé, le Sénégal a déposé une demande de prorogation de trois ans de sa date butoir de déminage fixée au 1^{er} mars 2026.

Éducation aux Risques

- En 2024, des activités d'éducation aux risques ont été menées dans presque tous les États parties ayant des obligations de déminage à respecter.
- Les hommes et les garçons sont considérés comme les plus exposés aux dangers des mines et des restes explosifs de guerre (REG), principalement en raison de leurs activités de subsistance et de prises de risques intentionnelles motivées par la nécessité économique.
- Les populations exposées incluaient celles qui se déplacent régulièrement entre différents lieux, comme les nomades, les travailleurs agricoles et forestiers, les éleveurs et les personnes collectant des ressources naturelles ou de la ferraille. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les rapatriés et les

migrants sont confrontés à des menaces similaires et ont donc continué à bénéficier de programmes d'éducation aux risques.

- Dix-neuf États parties ayant rendu compte de leurs activités d'éducation aux risques en 2024 ont inclus, dans leur rapport annuel au titre de l'article 7, des données ventilées par sexe et par âge concernant les bénéficiaires, ce qui constitue une tendance positive par rapport à 2019, où seuls huit États avaient présenté des données ventilées.
- Parmi les États parties ayant déposé une demande de prorogation de date butoir de déminage au titre de l'article 5 en 2024 et 2025, seuls sept ont inclus dans leur demande un plan pluriannuel pour l'éducation aux risques : l'Angola, le Burkina Faso, le Cambodge, la Colombie, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau et la Serbie.

Victimes

- Au moins 6 279 victimes de mines et de REG ont été enregistrées en 2024 (1 945 morts et 4 325 blessés). Pour neuf d'entre elles, il n'a pas été possible de déterminer si elles ont survécu. Le nombre de victimes de mines et de REG enregistrées en 2024 est le plus élevé depuis 2020.
- En 2024, les mines et les REG ont fait de nouvelles victimes dans 52 pays et autres territoires, parmi lesquels 36 sont des États parties au Traité d'interdiction des mines.
- Les civils représentaient 90 % (5 385) de l'ensemble des victimes enregistrées en 2024 dont le statut militaire ou civil était connu. Les enfants représentaient 46 % (1 701) des victimes civiles dont la tranche d'âge était connue.
- Pour la deuxième année consécutive c'est au Myanmar, un État non partie au traité, qu'a été enregistré le plus grand nombre de victimes sur l'année 2024 : 2 029 victimes, soit le double du nombre de victimes enregistrées sur l'année 2023 au Myanmar.
- Les autres pays ayant enregistré le plus grand nombre de victimes en 2024 sont la Syrie (1 015), suivie de deux États parties au Traité d'interdiction des mines : l'Afghanistan (624) et l'Ukraine (293).
- En 2024, ce sont, une fois encore les mines improvisées déclenchées par les victimes, qui ont fait le plus grand nombre de victimes (2 077).
- Le nombre de victimes de mines antipersonnel manufacturées a triplé entre 2020 et 2024, atteignant 1 540 victimes en 2024, le nombre annuel de victimes le plus élevé depuis 2011.

Assistance aux Victimes

- Au moins 40 États parties sont reconnus comme ayant des obligations envers un nombre important de victimes de mines. En 2024, les progrès en matière d'assistance aux victimes ont été entravés par les conflits, l'insécurité et les capacités nationales limitées. La disponibilité et la qualité de l'assistance aux victimes sont souvent jugées insuffisantes pour répondre aux besoins identifiés.
- Les systèmes de santé en Afghanistan, au Burkina Faso, au Mali, en Palestine, au Soudan, au Tchad, en Ukraine et au Yémen ont subi de graves revers, des perturbations, et dans certains cas, des dommages et destructions d'infrastructures.
- Les États parties ont poursuivi leurs efforts pour garantir et améliorer l'accès à des services complets de réadaptation et aux technologies d'assistance ; toutefois, la prise en charge médicale des victimes sur le long terme restait limitée dans de nombreux États parties affectés.

- Au Tadjikistan, les victimes ont bénéficié d'un meilleur accès aux équipements d'assistance grâce à la création de centres communautaires « à guichet unique » dans plusieurs districts.
- L'augmentation massive du nombre d'amputés dans plusieurs pays en conflit, notamment en Palestine et en Ukraine, met à rude épreuve les services de réadaptation.
- Le secteur de la réadaptation dans les pays affectés a continué à dépendre des organisations internationales pour les matières premières, l'assistance technique et la prise en charge des coûts des services destinés aux personnes vulnérables.
- Bien que le soutien psychologique et psychosocial soit encore limité, un nombre croissant de pays, dont l'Afghanistan, le Chili, la Colombie, la Croatie, l'Éthiopie, l'Irak, la Mauritanie, le Mozambique, le Nicaragua, le Pérou, la RDC, le Salvador, le Sénégal, le Sri Lanka et le Tadjikistan, ont intégré le soutien psychologique dans leurs pratiques existantes. La disponibilité de services de soutien a toutefois reculé au Soudan du Sud.
- En 2024, les victimes de mines étaient représentées dans les activités de coordination pertinentes, soit directement, soit par l'intermédiaire de partenaires de développement, dans les États parties suivants : l'Algérie, l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Colombie, l'Éthiopie, l'Irak, la Jordanie, le Mozambique, le Pérou, le Salvador, le Soudan du Sud, le Tadjikistan, la Thaïlande et la Turquie.

Financement de la Lutte Antimines

Contributions Internationales et Nationales

- En 2024, le financement mondial (national et international) de la lutte antimines s'est élevé à 1,07 milliard de dollars américains. C'est la deuxième fois que le financement annuel de la lutte antimines dépasse le milliard de dollars, en hausse de 4 % par rapport au 1,03 milliard de dollars y ayant été consacré en 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation des contributions nationales déclarées pour les programmes de lutte antimines.
- Vingt-six États affectés ont contribué à hauteur de 306,3 millions de dollars (30 % du financement mondial) à leurs propres programmes nationaux de lutte antimines.
- Le financement international de la lutte antimines a diminué de 5 % par rapport à 2023, les bailleurs y ayant alloué un montant total de 761 millions de dollars en 2024.
 - En 2024, les États-Unis, l'Allemagne et l'Union européenne (UE) restaient les trois plus gros bailleurs pour la lutte antimines.
 - Les cinq plus gros bailleurs ont contribué à hauteur de 62 % (468,8 millions de dollars) de l'ensemble du financement international alloué à la lutte antimines en 2024.
- En 2024, la majorité du financement international pour la lutte antimines est allé à des organisations non gouvernementales (ONG) internationales (67 % du financement total), tandis que seulement 2 % sont allés directement à des ONG nationales.

Financement par Secteur

- En 2024, 75 % (571,3 millions de dollars) des contributions internationales sont allées au déminage, y compris à des programmes de déminage intégrant

également d'autres activités de lutte antimines. Un peu plus de la moitié de ce financement a bénéficié à six États parties massivement contaminés.

- Les programmes de renforcement des capacités ont été financés à hauteur de 66,3 millions de dollars (9 % du total des contributions), L'UE y contribuant pour près de moitié pour le financement d'activités de renforcement des capacités en Ukraine (32,8 millions de dollars).
- Le financement international alloué à l'assistance aux victimes a atteint 36,4 millions de dollars en 2024, soit une baisse de 23 % par rapport à 2023, ne représentant que 5 % du financement total pour la lutte antimines. En 2024, l'Allemagne a été le premier contributeur pour l'assistance aux victimes.
 - 66% des fonds destinés à l'assistance aux victimes ont été alloués à seulement quatre États : l'Afghanistan, la Syrie, l'Ukraine et le Yémen.

Bénéficiaires du Financement International

- Au total, 47 États et deux autres territoires ont reçu 689,9 millions de dollars venant de 40 bailleurs en 2024. Les 10 principaux pays bénéficiaires ont reçu 550,3 millions de dollars, soit 72 % de l'aide internationale pour la lutte antimines.
 - L'Ukraine était une fois encore le premier bénéficiaire du financement international, pour la troisième année consécutive. 252,4 millions de dollars sont allés à l'Ukraine, soit 33 % de l'ensemble des contributions des bailleurs internationaux, suivie par l'Irak (60,8 millions de dollars) et le Yémen (47,1 millions de dollars), tous États parties au Traité d'interdiction des mines.
- Comme les années précédentes, plusieurs États parties affectés, notamment en Afrique subsaharienne, ont rencontré des difficultés pour obtenir des fonds internationaux. Le manque persistant de financement peut compromettre la capacité des États à remplir leurs obligations de déminage au titre de l'article 5 « dès que possible », et risque également d'entraver le droit des États parties « de chercher à obtenir et de recevoir une assistance », prévu à l'article 6 du traité.
 - En 2024, l'aide internationale pour la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, États parties au traité, était négligeable, voire nulle.
- Les États parties les moins contaminés reçoivent une aide internationale souvent insuffisante. Sur les 12 États parties dont la contamination est inférieure à 5 km², seuls sept (la Colombie, la Palestine, la RDC, le Sénégal, la Serbie, la Somalie et le Soudan du Sud) ont reçu des fonds pour le déminage en 2024.
- Un groupe de travail, présidé par la Norvège, a été créé en 2025 afin d'étudier la faisabilité de la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États parties à remplir leurs obligations en matière de déminage.